

Prescriptions des concours de sport handicap

1. Droit de participation

Sont autorisé.e.s à participer les athlètes avec handicap affilié.e.s à un groupement de PluSport, Procap, Sport suisse en fauteuil roulant ou autre institution pour personnes handicapées.

2. Concours par équipes d'athlétisme

Les équipes comportent au moins 6 et au plus 12 athlètes.

2.1. Disciplines

Lancer du poids, course 80m, lancer de balle et saut en longueur.

2.2. Evaluation et distinctions

Pour chacune des disciplines, les six meilleurs résultats sont pris en compte. L'équipe qui totalise le plus grand nombre de points remporte la discipline en question. L'équipe victorieuse du concours par équipes d'athlétisme est celle ayant remporté le plus grand nombre de disciplines. Si deux équipes remportent chacune deux disciplines, la victoire revient à celle ayant remporté le plus grand nombre de deuxièmes places. En cas d'ex-aequo, la victoire revient à l'équipe ayant le moins d'athlètes puisqu'elle n'a pas, ou moins, de résultats biffés. Les trois premières équipes reçoivent une médaille d'or, d'argent et de bronze respectivement.

3. Fit+Fun

Les équipes comportent quatre athlètes. La compétition est régie par le [Règlement de compétition de PluSport Suisse](#).

3.1. Disciplines

Le concours comporte trois disciplines avec deux tâches chacune.

Discipline 1 : tâche 1a) estafette de football / tâche 1b) ballon de zones

Discipline 2 : tâche 2a) unihockey en équipes / tâche 2b) ballon à 8

Discipline 3 : tâche 3a) street racket / tâche 3b) caoutchouc éponge

3.2. Evaluation et distinctions

L'équipe qui totalise le plus grand nombre de points remporte le Fit+Fun. En cas d'ex-aequo, la victoire revient à l'équipe s'étant adjugé le plus grand nombre de disciplines. Les trois premières équipes reçoivent une médaille d'or, d'argent et de bronze respectivement.

Concours par équipes d'athlétisme / Règlement

Course 80m : (quartier lac)

Un essai valable

- + se déroule sur gazon
- + chaque athlète court sur le couloir qui lui a été attribué sans avoir le droit de le quitter (exception : athlètes malvoyant.e.s ou aveugles)
- + les athlètes malvoyant.e.s ou aveugles partent individuellement et sont guidé.e.s
- + signal de départ : « A vos place, prêts, partez »
- + en outre, les athlètes sourd.e.s partent au signal visuel donné par leur chef.fe de groupe
- + deux faux départs entraînent la disqualification
- + position de départ libre (sans starting blocks)

Saut en longueur : (quartier lac)

Un saut d'essai puis trois essais pour la compétition

- + se déroule sur une piste synthétique temporaire avec réception dans une fosse de sable
 - + les passages se font à l'appel du nom, dans l'ordre inscrit dans la fiche de notes
 - + saut avec élan et appel sur une jambe
 - + la zone d'élan (80 cm) est délimitée par des repères
 - + la longueur du saut est mesurée à partir du point de contact le plus en avant à l'appel jusqu'au point de contact le plus en arrière à la réception
 - + si la limite antérieure de la zone est dépassée, le saut n'est pas valable
 - + si le saut intervient avant la limite arrière de la zone, le saut est mesuré à partir de la limite arrière de la zone
 - + une aide acoustique pour athlètes malvoyant.e.s ou aveugles est autorisée.
- s'appuie sur la [fiche technique du saut en longueur](#) de Swiss Athletics

Lancer du poids : (quartier lac)

Un lancer d'essai puis trois essais pour la compétition

- + les passages se font à l'appel du nom, dans l'ordre inscrit dans la fiche de notes
 - + lancer avec ou sans élan sur un cercle de béton d'un diamètre de 2,135 m
 - + lancer le poids d'une seule main
 - + la zone de lancer a un angle de 34,94°
 - + poids dames : 3 kg
 - + poids messieurs : 5 kg
 - + la distance du lancer est mesurée à partir du bord intérieur du butoir jusqu'à la bordure arrière du point d'impact du poids
 - + si le poids atterrit hors du secteur du lancer, ce dernier n'est pas valable
 - + si l'athlète quitte le secteur du lancer après l'élan, le lancer est tout de même noté
- s'appuie sur la [fiche technique du lancer du poids](#) de Swiss Athletics

Lancer de balle : (quartier lac)

Un lancer d'essai puis trois essais pour la compétition

- + se déroule sur les installations de lancer du javelot
 - + élan sur une piste synthétique temporaire
 - + les passages se font à l'appel du nom, dans l'ordre inscrit dans la fiche de notes
 - + lancer en position debout ou assise
 - + lancer avec ou sans élan
 - + poids de la balle dames/messieurs : 200 g
 - + la distance du lancer est mesurée à partir du bord intérieur du butoir, voire de la ligne d'élan, jusqu'à la bordure arrière du point d'impact du poids
 - + si la balle atterrit hors du secteur du lancer, ce dernier n'est pas valable
 - + si l'athlète empiète la zone d'élan, cela n'est pas considéré comme un essai nul
- s'appuie sur la [fiche technique du lancer de balle](#) de Swiss Athletics

Fit+Fun / Règlement

Cf. [Règlement de compétition de PluSport Suisse](#)